

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-366

Déposé le : 31.03.15

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

Perte de souveraineté des communes.

## Texte déposé

La municipalité de Noville a revu son règlement communal sur l'entretien des chemins communaux, et s'est servi d'un règlement type d'une commune voisine, l'a adapté à sa topographie et aux dernières pratiques modernes en matière d'entretien.

Ce règlement a été soumis à une commission du Conseil général, qui l'a étudié.

Lors du Conseil général, des amendements ont été apportés et acceptés en toute démocratie.

Ensuite la Municipalité l'a soumis au Canton pour approbation, et c'est là que les choses se corsent.

Une réponse du service concerné nous impose de **respecter le règlement type à la lettre**. Donc ne rien changer.

D'emblée, il s'avère que ce règlement est partiellement obsolète et pas vraiment adapté à une commune de plaine. Avec des articles surannés comme interdire de faire paître le bétail sur les talus et banquettes des chemins : cette pratique n'a plus cours depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. D'autres exemples :

Interdire de faire dévaler les bois sur les chemins : la pente moyenne de notre territoire communal est d'environ 0,6‰, soit 60cm pour 1 km. Que cet article soit pris en considération dans la commune de Corcelles-le-Jorat oui, mais pas à Noville.

Le service a aussi refusé le rajout du terme fauchés ou **broyés** dans l'entretien des talus ou berges : terme qui est actualisé avec les méthodes modernes actuelles.

Je pourrai vous citer encore d'autres exemples mais je pense que vous avez saisi le sens de la démarche.

La Municipalité, la commission et le Conseil général on fait un énorme travail de lecture et de mise à jour de certaine terminologie qui relève d'une pratique réaliste, applicable et surtout sensée.

Le problème dans tout ça, n'est pas d'avoir un règlement type dépassé mais c'est les heures de travail qu'ont passé tout ce monde à étudier un règlement dans le cadre de leurs attributions pour qu'au final nous n'ayions surtout pas le droit de modifier quoi que se soit.

Au vu de ce qui précède, je me permets de poser quelques questions au Conseil d'Etat :

- Pourquoi ne pouvons-nous pas modifier ce règlement de manière logique et sensée ?
- Si nous devons respecter à la lettre un règlement type pourquoi le faire passer devant une commission et devant le législatif de la commune ? On pourrait ainsi s'épargner un temps précieux.
- Que propose le Conseil d'Etat afin d'éviter ce sentiment de frustration pour toutes les personnes qui s'investissent pour le bon fonctionnement des communes et d'éviter des réponses aussi peu réfléchies et qui manquent de bon sens ?
- Y-a-t-il d'autres règlements qui posent problème et que les communes ne peuvent modifier ?
- Le Conseil d'Etat ne trouve-t-il pas que c'est une perte de souveraineté des communes que cette façon de procéder ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat de ces réponses.

Conclusions

Souhaite développer



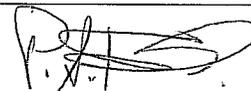
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

*Favrod Pierre-Alain*

Signature :



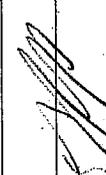
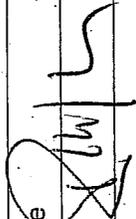
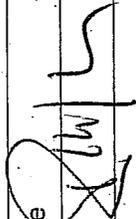
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

# Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Baillif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Créteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

# Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien 
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Payot François 	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc 
Manzini Pascale	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François 
Martin Josée	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves 	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Ailette 	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezso Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel 	Riesen Werner 	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe 	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette 	Wyssa Claudine
Neiryck Jacques	Rubattel Denis 	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric